



## RENCONTRES MUSICALES DE LA PLAINE DE VERSAILLES

### Extrait du règlement

### Rencontres Musicales de la Plaine de Versailles

#### Ferme Brillon

Adresse postale : Mairie

78450 CHAVENAY

Tél. : 06 88 38 74 75 / 06 78 94 27 79

rencontresmusicalesdechavenay@gmail.com

**Année: 2021 – 2022**

**1 - COTISATION** : Pour tous les élèves de l'école de musique, une cotisation annuelle d'un montant de **40 €** sera demandée. Elle donne le titre de membre adhérent de l'association et n'est remboursée en aucun cas.

**2** - Chaque professeur est responsable des élèves de l'activité qu'il dirige. En cas d'indiscipline, il pourra donner des avertissements qui pourront aboutir à des exclusions temporaires ou définitives, les parents ayant été prévenus au préalable.

**L'absence de l'élève au cours n'entraînera en aucun cas le remplacement ni le remboursement de celui-ci.**

**3 – COURS** : Pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

**4 – PAIEMENT DES COURS** : Facilités de paiement lors des inscriptions.

**TOUT SEMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTEGRALEMENT.**

**Tout arrêt de l'activité doit être signalé avant le 1<sup>er</sup> février 2022.**

En cas de désistement, la participation aux frais ne pourra être remboursée.

**5 - ASSURANCE** : La responsabilité civile de l'association est garantie ainsi que les accidents corporels, dommages causés aux instruments de musique propriété de l'association dans les locaux de l'école.

**L'école de musique n'est en aucun cas responsable de l'élève avant ou après l'heure de son cours.**

**6 - LOCATION DES INSTRUMENTS** : Elle est de 90 € l'année scolaire.

Une caution de 152 € sera demandée. Règlement par chèque (non encaissé) à l'ordre des Rencontres Musicales.

**Début des cours le lundi 13 septembre 2021**

**Fin des cours le samedi 18 juin 2022**

J'accepte et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école de musique dont j'ai pris connaissance.

À Chavenay le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_